

Prêt d'honneur Enseignement Supérieur

Dossier de demande de prêt d'honneur pour l'enseignement supérieur - année 2019 / 2020 ☐ 1^{ère} demande ☐ Renouvellement Informations concernant le candidat Date de naissance : Etablissement fréquenté : Etudes suivies : Candidat boursier: ☐ Oui ☐ Non Profession du père : Profession de la mère : Nombre d'enfants à charge : Nom et prénoms des enfants Date de naissance Situation actuelle Certifié sincère, à le Signature du (ou des) représentant(s) légal(aux) Signature du candidat :

(si majeur)

(Si le candidat est mineur):

Liste des pièces à fournir

- Engagement du candidat à recopier en triple exemplaire (modèle ci-dessous)
- Relevé d'identité bancaire ou postale du candidat
- Attestation d'obtention du baccalauréat
- Certificat de scolarité en cours
- Copie à jour du livret de famille
- Justificatifs d'obtention des bourses sur critères sociaux
- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition de 2019 adressé par les services fiscaux

Attestation sur l'honneur	
Je soussigné(e)	
Demeurant: déclare sur l'honneur que les renseignements consignés s Je reconnais avoir été informé que quiconque se rend fournissant sciemment des renseignements inexacts o d'obtenir un paiement ou avantage indu, encourt les pe Pénal (à savoir un emprisonnement pouvant aller de 1 au entre 15 000 € et 75 000 €).	ur la présente demande sont rigoureusement exacts. coupable de fraudes ou de fausses déclarations en u incomplets dans la présente déclaration, en vue eines prévues aux articles 441-1 et suivants du Code
Fait pour servir et valoir ce que de droit.	
A Signature du	candidat ou du (ou des) représentant(s) légal (aux)
Engagement du candidat Document à recopier, écrit de sa main, su	ur papier libre et en <u>triple</u> exemplaire.
Je soussigné, (nom, prénoms, date et lieu de naissa	nce), domicilié (adresse), étudiant en
auprès de l'établissement	enti dans les conditions de forme et de délais prévus ce jour serait deannée(s),
	Vu pour engagement solidaire,
A	ALe
Signature du candidat ou du (ou des) représentant(s) légal (aux):	Signature de la caution* (personne majeure) assortie des noms et prénoms :

Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires et font l'objet d'un traitement informatique par le Département du Gers pour traiter la demande de Prêt d'honneur étudiant. Pour le besoin du traitement, ces données sont communiquées au Trésor Public. Conformément à la loi «Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de vos données ainsi que d'un droit d'opposition pour motifs légitimes à leur traitement, que vous pouvez exercer en adressant un courrier au Département du Gers, 81 route de Pessan, BP 20569, 32022 Auch Cedex 9.

^{*}La caution est la personne qui s'engage à rembourser le prêt consenti au candidat, en lieu et place de ce dernier, pour le cas où celui-ci faillirait à ses engagements.

Mode de calcul

- L'attribution du Prêt d'Honneur dépend de deux facteurs :
 - Les ressources des parents :

Le revenu imposable qui est pris en compte figure sur l'avis d'imposition ou de non Imposition de l'année précédente.

- Votre situation familiale:

Elle donne lieu à l'attribution de points de charge répartis comme suit :

Répartition des points de charge :

SITUATION DE FAMILLE	NOMBRE DE POINTS
Famille avec enfant à charge (l'enfant à charge est le boursier)	9
Candidat boursier pupille de la nation ou bénéficiaire d'une protection particulière	1
Boursier dont le domicile habituel est éloigné de plus de 30 Km de la ville universitaire + 1 point si plus de 300 Km	2
Père ou mère élevant, seul(e), un ou plusieurs enfants	1
Pour chaque enfant à charge à partir du deuxième	1
Pour chaque enfant boursier étudiant dans l'enseignement supérieur, à l'exclusion du candidat boursier	3
Enfant atteint d'une incapacité permanente, non pris à 100 % dans un internat	2
Candidat boursier souffrant d'un handicap physique nécessitant l'aide d'une tierce personne	2
Candidat marié dont les ressources du conjoint sont prises en compte	1
Pour chaque enfant à charge du candidat	1

Conditions d'attribution du prêt

- Le Prêt d'Honneur, d'un montant de 760€, est accordé si le revenu imposable est inférieur au plafond des ressources correspondant au nombre de points obtenus à partir de la situation familiale.
- Il est renouvelable dans la limite de quatre.
- La somme correspondante est versée directement à l'intéressé, après notification préalable.

Plafond des ressources au-dessous duquel un prêt pourra être accordé	Tableau des points de charge
11 617	9
12 913	10
14 194	11
15 489	12
16 785	13
17 303	14
19 362	15
20 657	16
21 938	17
23 234	18
24 530	19
27 014	20

Dépôt des dossiers

Les dossiers complets devront parvenir <u>avant le 30 avril 2020 dernier délai</u> à l'adresse suivante :

Département du Gers
Service Actions Éducatives, Sportives et Jeunesse
81, route de PESSAN BP 20569
32022 AUCH CEDEX 9

Remboursement

• Le remboursement du prêt devra être effectué en un seul versement, au plus tard, la troisième année qui suivra la fin des études.

Renseignements

• Tout renseignement complémentaire peut être obtenu aux coordonnées suivantes :

Mme Bernadette BIRAN \$\alpha\$ 05 62 67 31 29 ou jeunesse@gers.fr